

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 mars 2022

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents : Titulaires : 48 + 10 Pouvoirs  
Suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme C. KISTER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, MM. S. FATH, F. STAATH, M. MEYER, B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, S. FISCHBACH, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER.

**EXCUSES** : Mmes A. CHABERT - Pouvoir à M. F. STAATH -, L. MEHL - Pouvoir à Mme D. HAMM -, MM. G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mme C. MUNSCH - Pouvoir à Mme E. BECK -, M. A. DANNER, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. T. SCHINI - Pouvoir à M. H. STEGNER -, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. E. WAGNER -, R. KOENIG - Pouvoir à M. J.M. HOERTH -, Mme D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à Mme C. DOERFLINGER -, M. J.M. REICHHART - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

**Délibération n°4 : Proposition de composition de la Commission locale du futur Site Patrimonial Remarquable de Bouxwiller**

Rapporteur : Mme V. RUCH

Vu le II de l'article L.631-3 et l'article D.631-5 du code du patrimoine,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bouxwiller du 5 novembre 2020 et la délibération du Conseil Communautaire du 11 février 2021 sollicitant le classement de la ville de Bouxwiller en Site Patrimonial Remarquable,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bouxwiller du 24 février 2022 portant avis sur l'étude de délimitation du périmètre d'un futur Site Patrimonial Remarquable et proposant le périmètre du futur Site Patrimonial Remarquable de Bouxwiller,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bouxwiller du 24 février 2022 proposant une composition de la Commission locale du futur Site Patrimonial Remarquable de Bouxwiller,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**\* de PROPOSER**, pour avis de Madame la Préfète, la composition de la Commission locale du Site Patrimonial Remarquable suivante :

- Membres de droit :
  - o Président de la Commission : le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre ;
  - o Le Maire de la Commune de Bouxwiller ou un Maire-délégué ;
  - o La Préfète ou son représentant ;
  - o Le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
  - o L'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant ;

- Membres nommés :
  - 5 représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :
    - Un représentant titulaire et un suppléant de l'association des Amis du Musée du Pays de Hanau ;
    - Un représentant titulaire et un suppléant de l'association du Musée Judéo-Alsacien de Bouxwiller ;
    - Un représentant titulaire et un suppléant de l'association des Jardins du Château - Kichegärte ;
    - Un représentant titulaire et un suppléant de l'association du Centre culturel de Bouxwiller ;
    - Un représentant titulaire et un suppléant de la Fondation du Patrimoine ;
  - 5 personnalités qualifiées :
    - Un représentant titulaire et un suppléant du Service de l'Inventaire et des Patrimoines de la Région Grand Est ;
    - Un représentant titulaire et un suppléant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ;
    - Un représentant titulaire et un suppléant du Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;
    - Un représentant titulaire et un suppléant de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saverne et Environs ;
    - Un représentant titulaire et un suppléant du service d'instruction du droit des sols de la Commune de Bouxwiller ;
  - 5 titulaires et 5 suppléants membres du Conseil Municipal de Bouxwiller, hors membres de droit ;

**\* de SOLLICITER** la Commune de Bouxwiller pour désigner les personnes issues de son Conseil Municipal.

**Certifié exécutoire**

**Pour extrait conforme,  
Le Président**